



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais
Tél : 04-77-44-51-96

PV N° 39 DU SAMEDI 21/05/2022

Réunion du 16 mai 2022

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709

INFO IMPORTANTE aux ARBITRES

- Portail des officiels, pour accéder à vos désignations

Le nouveau portail des licenciés « Mon compte FFF » a été mis en service le mardi 22 mars et il ne comporte plus de lien vers le portail des officiels.

Aussi, vous devez vous rendre directement sur le portail des officiels (<https://officiels.fff.fr>) pour accéder :

- aux désignations
- à la consultation et rédaction en ligne des rapports
- à la déclaration des indisponibilités
- aux documents mis à disposition par le centre de gestion
- aux communications de leurs centres de gestion.

Pour accéder au portail, entrez vos identifiants en suivant ce lien : <https://officiels.fff.fr>

- Messieurs les arbitres, pour vos rapports de match, merci de les saisir **OBLIGATOIREMENT** sur votre portail OFFICIEL dans les 48h MAXI : merci de votre compréhension

- Pour les remplacements des joueurs, n'oubliez pas de les notifier sur la tablette ou la feuille de match.

INDISPONIBILITES

M. PRUNET Gaspard : du 4 au 6 juin

M. TOK Berat : du 27 au 30 mai

COURRIER RECU

M. ACAR Eray : match U15 Roanne Parc - St Marcellin

COURRIER ADRESSE

M. KHEBAL Ryad : rapport observation de M. LIGOUT Jean-Claude.

RAPPEL AUX ARBITRES

- **LES INDISPONIBILITES DOIVENT PARVENIR AU MOINS 3 SEMAINES A L'AVANCE. Le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect.**

- Lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match amical, vous devez **OBLIGATOIREMENT** en avvertir votre désignateur, via un sms.

INFO IMPORTANTE JEUNES ARBITRES MAJEURS

La CDA rappelle à tous les **arbitres MAJEURS** (jeunes arbitres majeurs) qu'ils doivent **fournir OBLIGATOIREMENT une échographie cardiaque** demandée depuis maintenant 3 saisons (délai accordé par la commission fédérale médicale).

Nous allons bientôt arriver à échéance de ce délai (30 juin 2022)

A tous ceux qui ne l'ont pas encore fournie, il faut réellement le faire dans les plus brefs délais.

Sachez que passer le **délai du 30 juin 2022** en l'absence de l'échographie cardiaque, les arbitres non en règle seront dans l'impossibilité de valider leur demande de licence (faite par le club) tant qu'ils n'auront pas régularisé la fourniture de cet examen.

La CDA compte sur chacun d'entre vous pour vous assurer que vous êtes en règle sur ce point et ceci dans le but d'éviter les difficultés lors de la prochaine saison.



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais
Tél : 04.77.44.51.96

RAPPEL : l'échographie cardiaque est à fournir une seule fois dans votre carrière d'arbitre sans aucune notion de limite de validité. Si vous l'avez déjà fourni vous n'êtes pas concerné par ce message

PAS D'ECHOGRAPHIE CARDIAQUE POUR LES JEUNES ARBITRES **MINEURS**

Attention de ne pas confondre électrocardiogramme et échographie cardiaque, ce sont deux examens différents.

Doivent fournir une échographie cardiaque pour le 30 juin 2022, au plus tard :

MM. ACAR Eray - ACAR Melih - ARROUE Enzo - BARRIER Louis - BISSUEL Noë - COLLANGES Thibault - DIEUX Jason -
FRANCILLETTE Kelian - GOZUDOK Semih - KHEBAL Ryad - KOCAK Abdulsamed - PRUNET Gaspard - PETIBOUT Emilien